Travaux de l'Assemblée paritaire ACP-UE en 2000

2000/2106(INI) - 15/03/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Miguel Angel MARTÍNEZ MARTÍNEZ (PSE, E) sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2000, le Parlement européen salue la contribution remarquable de l'Assemblée paritaire aux réflexions relatives à l'avenir de la coopération ACP-UE et le rôle important qu'elle a joué dans la réussite des négociations qui ont conduit à la conclusion de l'accord de Cotonou. Il lance un appel en direction des parlements nationaux, des États ACP et des États membres de l'UE afin qu'ils ratifient rapidement l'accord de Cotonou. Il se félicite que la bonne gestion des affaires publiques constitue un élément fondamental de l'accord, dans le respect de la position de l'Assemblée parlementaire paritaire. Il souligne que la dénomination de "Assemblée parlementaire Paritaire", inaugurée dans le nouvel accord, est l'expression de la volonté de transformer l'assemblée en une enceinte parlementaire, en mesure de contribuer au contrôle du respect des dispositions de l'accord par les gouvernements des États signataires ACP et UE ainsi que par la Commission. Le Parlement estime que la nouvelle nature "parlementaire" de l'Assemblée doit également se traduire par de nouvelles méthodes de travail et que le débat entourant la refonte du règlement doit déboucher sur un nouvel instrument soulignant le caractère parlementaire de l'Assemblée. Il prend note de la nouvelle disposition de l'accord de Cotonou permettant à l'Assemblée parlementaire ACP-UE d'organiser des réunions régionales, ce qui ouvre la possibilité d'entamer un dialogue avec toutes les forces politiques présentes dans une région et d'y associer également les acteurs non médiatiques. Il estime par ailleurs que l'efficacité de l'Assemblée parlementaire doit être renforcée par la création de commissions parlementaires. Les thèmes à débattre au sein de ces commissions parlementaires pourraient être les suivants : démocratie, bonne gouvernance et conflits violents, budget, commerce, éducation et santé, agriculture et sécurité alimentaire, technologies de l'information, infrastructures et transports. Enfin, il souligne le potentiel considérable de l'Assemblée parlementaire ACP-UE en matière de coordination des positions des représentants des peuples de l'UE et de ceux des pays associés. Les pays en voie de développement devraient y trouver une représentation plus équitable.